



Avis de course
Grand Prix de St Cast
Championnat de Bretagne Open 5.70
Trophée Habitable des cotes d'Armor
30 Avril au 1 Mai 2022



1- La régata sera régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- Le règlement sportif 2022 de la ligue de Bretagne de voile.
- Les règles de classes des Open 5.70
- Le règlement du trophée habitable des cotes d'Armor.

2- Admissibilité

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux suivants : Open 5.70, J80 et Habitable Osiris (un minimum de 6 bateaux est nécessaire pour ouvrir la série).

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- L'attestation d'assurance du bateau.
- le certificat de jauge ou de conformité

3- Inscription et droits à payer

3.1 La fiche d'inscription doit être retournée au Centre nautique de St Cast (contact@centre-nautique-saint-cast.fr) ou par courrier : Centre nautique de St Cast, le port, 22380 St Cast accompagnée du règlement.

3.2 Le droit à payer **par coureur** est de 24 € par personne + **40 €** grutage A/R sur réservation auprès du Centre nautique de St Cast jusqu'au 25 avril 2022.

Tarif préférentiel jusqu'au 25 avril 2022 inclus puis 32 € par personne du 26 au 30 avril 2022 inclus.

4- Horaires et programme

Vendredi 30 Avril 2022 :

Possibilité de grutage de 17h à 19h30 sur réservation auprès du centre nautique de St Cast.

Samedi 1 mai 2022

- 9h00 -11h00 : Confirmation d'inscription et mise à l'eau.
- 13h00 : OPEN 5.70 : Mise à disposition sur l'eau pour 1 ou plusieurs courses à suivre.
- 14h00 : J80 et OSIRIS : Mise à disposition sur l'eau pour 1 ou plusieurs courses à suivre.
- 19H30 pot d'accueil

Dimanche 2 mai 2022

- 9h30 : Mise à disposition sur l'eau pour 1 ou plusieurs courses à suivre pour toutes les séries.
- Pas de départ après 13h30.
- Grutage à partir de 14h00.
- A partir de 16h00 : Remise des prix.

5- Lieu de confirmation des inscriptions

- Lieu de confirmation des inscriptions : CN ST CAST, Port de St CAST
- Ville : ST CAST LE GUILDO 22380 (Côtes-d'Armor)
- Club responsable du rond : Centre Nautique de Saint Cast

- Téléphone : 02 96 41 86 42
- Email : contact@centre-nautique-saint-cast.fr
- Responsable : Arnaud Fautrat

6- Parcours

Les parcours seront de type parcours construits et côtier (OSIRIS).

7- Système de pénalités

La RCV 44.1 est modifiée comme suit : Pour toute infraction à une règle du chapitre 2 des RCV la pénalité de 2 tours sera remplacée par une pénalité d'un tour. Chaque tour comprenant un virement de bord et un empannage.

8- Classements

2 courses devront être courues pour valider l'épreuve.

9- Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10- Prix

Des prix seront distribués.

11- Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12- INFORMATIONS COVID

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des directives gouvernementales, le protocole sanitaire pourra être modifié.

Chaque participant est parfaitement conscient :

1. Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
2. Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
3. Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
4. Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 et que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
5. En cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

Inscriptions : contact@centre-nautique-saint-cast.fr